



La Lettre Municipale

N° 24 Mars - Avril 2013

Commune de BURLATS

La Mairie à votre service

Secrétariat : 05 63 35 07 83

Jours et heures d'ouverture au public

Lundi	Fermé au public	13 h 30 - 18 h 00
Mardi-Jeudi	8 h 00 - 12 h 00	13 h 30 - 17 h 30
Mercredi-Vendredi	8 h 00 - 12 h 00	Fermé au public
Samedi	8 h 00 - 12 h 00	(sauf juillet août)

Assistante sociale

Le jeudi matin de 8 h 45 à 11 h 45

Site Internet : <http://burlats.com/>

Fête de la musique

Vendredi 21 juin: Le Moulin des Sittelles organise la Fête de la Musique à Burlats

Dès 19h00 à la collégiale, retrouvez les chœurs des Sittelles dans leurs nouveaux spectacles : *A quoi tu rêves ?* (chœur de femmes et chœur d'enfants) et le *Sittell'Quiz* (chœur mixte) !

1h15 de poésie et d'humour. Mélange des genres et des générations, un concert à ne pas manquer !
(Direction : Corinne Barrère)

La soirée se poursuivra par un pique-nique géant et une scène musicale ouverte à tous.

Vous y retrouverez la chorale de Burlats (Direction : Claudine Spertino), les élèves du Moulin des Sittelles, mais aussi tous les artistes, musiciens et chanteurs qui voudront bien s'y produire à cette occasion...

La boutique de l'Art et la Matière ouvrira également ses portes ce soir là !

Alors réservez cette date dès à présent et soyez nombreux à venir partager cette toute première fête de la musique au cœur de notre village.

**Renseignements au Moulin des Sittelles :
05 63 71 09 83**

Au programme ...

Le mois de juin sera particulièrement riche en animations. Les fêtes de nos deux écoles, la fête des Sauvages, le concert en plein air de l'harmonie Barral Lacrouzette et celui du Festi'Val d'Agoût, le repas spectacle d'Olivier Villa, le vide grenier et le vide atelier, apporteront une touche de convivialité, de gaieté, contribuant ainsi au bien vivre dans notre commune et au renforcement de la cohésion sociale.

A partir de mai et durant tout l'été, pas moins de sept expositions se succéderont au Pavillon Adélaïde. Nous aurons le plaisir de découvrir une plus grande variété d'artistes avec des peintres bien sûr, mais aussi des sculpteurs, des photographes et même du patchwork. Entièrement gratuites, ces expositions entraînent bon nombre de visiteurs et oeuvrent ainsi à la renommée de notre commune.

La fête de la musique fera aussi étape à Burlats. Le chœur de la collégiale accueillera des chanteurs le vendredi 21 juin à partir de 19h.

De même, le hall de la collégiale, entièrement restauré, sera le théâtre d'une exposition gratuite de Casimir Ferrer et de Jean-Paul Surin du 6 juillet au 18 août.

A savoir ...

Le camion Pépé Pizza (06.76.23.00.31) vous accueille désormais à partir de 16 h 30 :

- sur le parking de l'école de Lafontasse tous les vendredis et samedis

- sur le parking de la salle de la papeterie aux Sauvages les mercredis et dimanches

Les enfants nés en 2011 peuvent être inscrits aux écoles pour la rentrée de septembre 2013 dans la limite des places disponibles. Inscriptions en mairie aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat.

Après de nombreuses années de bons et loyaux services, Mme Farret souhaite passer la main. L'ADMR recherche un bénévole pour le secteur de Burlats Lacrouzette.

Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact au 05 63 35 74 01.

Bienvenue

AGENCE IMMOBILIERE

Transaction sur Immeubles
et Fonds de Commerce
Marchands de biens



CIVALE Christine
Secrétaire Commerciale
05 63 75 39 93

3 Place des TISSERANDS
81 100 BURLATS

avie-immo@orange.fr

Frères de guerre

Frères de guerre est une jeune association dont les principaux buts sont l'étude, la pratique et la promotion des Arts martiaux Historiques Européens dans le contexte médiéval.



Nous pratiquons la reconstitution médiévale et disposons de plusieurs activités qui nous permettent d'animer des ateliers lors de manifestations en public.

Recrutement à partir de 16 ans.
Entraînement le Mardi de
20h à 22h au foyer de Burlats

www.facebook.com/

Coiffure Mimosa

À Domicile

06.32.22.90.47

coupe/brushing/couleur 45€
coupe/brushing/mèches 55€
coupe/brushing 30€

coupe homme 15€
brushing 15€
couleur/brushing 35€

Informations : soyons conciliants ...

Si vous êtes en désaccord avec une personne et si un procès vous paraît disproportionné avec l'importance du problème, vous pouvez recourir à un conciliateur de Justice.

C'est un moyen rapide et efficace de venir à bout d'un litige et d'obtenir un accord amiable qui pourra obtenir l'homologation d'un juge.

Cette démarche n'entraîne aucun frais

Le conciliateur présente toutes les garanties d'impartialité et de discrétion. Il a pour mission de favoriser et de constater le règlement à l'amiable des conflits qui lui sont soumis. Il peut se rendre sur les lieux pour proposer une solution adaptée.

Voici quelques exemples de domaines pour lesquels le conciliateur peut intervenir en cas de différent : rapports bailleurs/locataires, problèmes de copropriété, querelles de famille, conflits dans les relations de voisinage, problèmes de mitoyenneté, hauteur et distances des arbres ou des haies, servitudes (droit de passage, droit de vue, écoulement des eaux), bornage (limite de propriété), désaccord opposant un consommateur à un professionnel, mauvaise exécution d'un contrat (délais, garantie), vente de véhicules (vices cachés), travaux (dommages ou malfaçons).

Par contre, le conciliateur n'est pas compétent pour les litiges entre une personne et l'administration. Vous devez vous adresser au délégué du défenseur des droits. Il n'est pas non plus compétent pour les problèmes concernant l'état civil et la famille (divorce, reconnaissance d'enfant) qui sont du ressort du juge aux affaires familiales.

Pour notre commune, le conciliateur de justice est Mme Clerc. Vous pouvez la contacter au **05 63 75 88 35** mais il est préférable de la rencontrer à sa permanence à la mairie de Roquecourbe (**05 63 75 80 29**) : sur rendez-vous tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois de 10h à 12h.

Tennis

APRES-MIDI TENNIS

Samedi 15 juin 2013 à partir de 14h00 court de tennis de la Bourdარი II

Echanges de balles, matches, jeux... etc seront au programme. Convivialité et bonne humeur assurées.

L'assemblée générale et le pot de l'amitié clôtureront la journée. Dès maintenant, vous pouvez prendre ou reprendre votre cotisation annuelle pour la modique somme de 25 € par famille.

Nous vous attendons nombreux.

Les membres de l'A.T.B



Important

N'ATTENDEZ PAS L'ÉTÉ !!!

Renouvelez dès maintenant vos titres d'identité si nécessaire : vous limiterez ainsi les délais d'attente et d'obtention.

Adressez-vous à :

- la mairie de votre domicile pour la carte nationale d'identité.
- La mairie de Castres ou de Brassac (équipées d'une station biométrique) pour le passeport.

Travaux

Avec nos élus



ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK: